

Règles des bourses d'accès au CFA Institute

Dernière mise à jour : 9 février 2025

RÈGLES DES BOURSES D'ACCÈS AU CFA INSTITUTE

Le programme de bourses d'accès du CFA Institute est conçu pour rendre le Programme CFA® accessible aux personnes qui ne peuvent pas payer l'intégralité des frais du programme.

Admissibilité

Des bourses d'accès sont disponibles pour les personnes qui ne peuvent pas payer les frais du programme. Il n'y a pas de revenu ou de niveau d'actif minimum ou maximum. Les candidats doivent satisfaire à toutes [les exigences d'inscription au Programme CFA](#).

Les candidats actuellement inscrits ne sont pas admissibles pour postuler (les candidats sont considérés comme inscrits jusqu'à ce qu'ils reçoivent leurs résultats d'examen). Les personnes ne sont pas admissibles si elles ont une bourse active et non utilisée sur leur compte ou si leur employeur actuel fournit une aide financière pour participer au programme CFA.

Conflits d'intérêts

Le candidat doit divulguer par écrit au CFA Institute tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels, y compris, mais sans s'y limiter, ceux énumérés ci-dessous, qui peuvent compromettre l'intégrité du programme.

Le CFA Institute peut, à sa seule discrétion, refuser d'accepter toute candidature ou annuler une bourse lorsqu'un conflit d'intérêts réel ou perçu existe.

Un conflit d'intérêts potentiel survient notamment si le candidat :

- est un proche parent (conjoint, parent, enfant, frère ou sœur, grand-parent, petit-enfant, tante, oncle, neveu, nièce ou cousin germain) d'un dirigeant ou d'un employé du CFA Institute ou d'une société membre locale du CFA Institute.
- demande ou fournit une rémunération ou autre contrepartie en échange de l'attribution de la bourse.
- est un employé ou un directeur actuel ou ancien du CFA Institute ou d'une société membre du CFA Institute.
- a été sanctionné par le Programme de conduite professionnelle du CFA Institute ; ou
- se livre à toute conduite susceptible de porter atteinte à l'image du CFA Institute.

Procédures de candidature

Les candidats doivent soumettre une candidature complète via le site Web du CFA Institute avant la date limite indiquée pour être considérés pour une bourse. Les candidats doivent soumettre des renseignements vrais et exacts dans le cadre de leur demande de bourse. Le CFA Institute se réserve le droit de demander des pièces justificatives, une preuve de situation financière et une preuve d'identité dans le cadre d'un processus d'audit standard. Le non-respect du délai imparti entraînera l'annulation de la demande et/ou la révocation de la bourse, y compris l'annulation d'une inscription en cours dans laquelle la bourse a été utilisée.

Les frais d'inscription au Programme CFA ne sont pas remboursables. Si les candidats s'inscrivent à un examen du Programme CFA alors que leur candidature est en cours, ils auront démontré leur capacité à payer les frais d'examen et leur demande de bourse sera annulée.

Attributions et conditions des bourses

Le CFA Institute attribuera les Bourses d'accès à sa seule discrétion, et toutes les décisions sont définitives.

Les Bourses d'accès sont valables pour un cycle d'examen. Les bénéficiaires de bourses doivent s'inscrire à un examen du Programme CFA dans le délai imparti et avant la date d'expiration indiquée dans le courriel d'attribution de la bourse. L'inscription comprend une réduction sur le forfait d'inscription standard et l'accès au programme numérique. Les bénéficiaires sont responsables de toutes les autres dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de passeport, les arrangements de voyage, les frais accessoires et les cours et matériels d'études supplémentaires.

Si un bénéficiaire de bourse ne parvient pas à utiliser sa bourse en ne s'inscrivant pas à l'examen, en ne le programmant pas, en ne s'y présentant pas, en l'annulant ou en s'en retirant, il perdra ses futures opportunités de bourse. Les candidats s'inscrivant à une bourse ne sont pas autorisés à acheter un report payant, mais peuvent demander un report d'urgence s'ils répondent aux critères spécifiés.

Pour les examens futurs (de même niveau ou de niveau différent), les bénéficiaires doivent postuler et être sélectionnés à nouveau pour recevoir une nouvelle bourse. Les boursiers auront un maximum de deux tentatives pour réussir l'examen par niveau lorsqu'ils passeront un examen financé par une bourse.

Les bourses ne peuvent être vendues, transférées ou cédées et ne sont pas convertibles en espèces. À sa seule discrétion, le CFA Institute se réserve le droit d'annuler une bourse et une inscription.

Les sociétés membres du CFA Institute auront accès aux noms, aux adresses de courriel et aux décisions d'attribution concernant les candidats dans leur zone de société naturelle, conformément à la [Politique de confidentialité du CFA Institute](#) et sous réserve de celle-ci.